

**Sujet :** [INTERNET] Re: refus du projet éolien

**De :** Jean Paul MASSON <jean.paul.masson@orange.fr>

**Date :** 27/11/2020 09:57

**Pour :** PREF87 pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Bonjour;

Ci dessous les références du projet auquel se réfère ma déclaration.

### Landes des Verrines à Saint Sornin Leulac – Chateauponsac

**envoyé :** 27 novembre 2020 à 09:38

**de :** PREF87 pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

**à :** Jean Paul MASSON <jean.paul.masson@orange.fr>

**objet :** Re: refus du projet éolien

Bonjour,

Afin que votre contribution puisse être prise en considération par la commission d'enquête et mise en ligne sur le site internet de la Préfecture, merci de bien vouloir identifier clairement le projet éolien auquel vous faites référence dans le sujet.

Cordialement.

----

Direction de la légalité

----- Message original -----

**Sujet :** [INTERNET] refus du projet éolien

**De :** Jean Paul MASSON <jean.paul.masson@orange.fr>

**Pour :** [pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr)

**Date :** 27/11/2020 08:11

Bonjour Monsieur l'enquêteur public.

Je vous prie d'agréer mon refus de ce projet éolien.

Comme tous les projets éoliens, celui-ci est une aberration financière et écologique au service d'intérêts privés, animé par une idéologie trompeuse.

Le peu de temps : 4 semaines de consultation octroyées aux citoyens pour prendre connaissance d'un dossier de centaines de pages présentées dans l'argumentation du projet est le reflet du peu de cas qui est fait de l'opinion des riverains victimes de l'implantation future de ces engins.

L'évidente dévaluation des biens immobiliers de ces victimes n'est nullement prise en compte, pas plus que des nuisances évidentes et avérés faisant de ce projet, comme tous les projets éoliens, un déni de démocratie et une atteinte au principe de précaution inscrit dans notre constitution.

Salutations distinguées

Jean Paul Masson.